

LA RENTREE SCOLAIRE 2020 A L'ÉCOLE NOTRE DAME DU PETIT BOURG

■ Tél : 02.51.91.18.78

■ Email : ecoledupetitbourg@wanadoo.fr

■ Site : www.ecolelepetitbourg.com

STRUCTURE PEDAGOGIQUE

A la rentrée 2020, l'École Notre Dame du Petit Bourg accueillera 283 élèves de la Petite Section au CM2.

Vous trouverez ci-dessous la structure pédagogique de la prochaine année scolaire :

2 TPS - 17 PS et 8 MS avec Sandrine GOBIN (1/4 temps) et un(e) enseignant(e) (3/4 temps) non nommé(e) à ce jour et Julie FORTIN (ASEM)

3 TPS - 17 PS et 8 MS avec Anne LOIRET et Adeline AUDOUARD (ASEM)

10 MS et 17 GS avec Suzy RAMPILLON et une ASEM non nommée à ce jour

26 GS avec Chantal MOUILLERON et Roselyne SACHOT (ASEM)

24 CP avec Charline GILBERT

14 CP et 10 CE1 avec Anne-Valérie CHIRON

24 CE1 avec Laurence GELOT (1/2 temps) et un(e) enseignant(e) (1/2 temps) non nommé(e) à ce jour

25 CE2 avec Véronique PASQUIET

8 CE2 et 15 CM1 avec Didier GUERIN

12 CM1 et 16 CM2 avec Yannick PIFFETEAU

12 CM1 et 15 CM2 avec Mathilde CHARBONNEAU (1/2 temps) et Isabelle POMPON-LEVAINVILLE (1/2 temps et Direction)

Regroupement d'Adaptation : Catherine MASSE

Secrétaire-Comptable : Christine GABILLAUD

Animatrice de vie scolaire : Murielle BULTEAU

HORAIRES

8 h 30 – 8 h 45 :	Accueil des élèves
8 h 45 – 12 h 00 :	Classe
12 h 00 – 13 h 15 :	Interclasse
13 h 15 – 13 h 30 :	Accueil des élèves
13 h 30 – 16 h 30 :	Classe
16 h 30 :	Sortie



CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

Portes ouvertes administratives	Lundi 31 août 2020 (16h30 – 18h30) y compris à la cantine et à l'accueil périscolaire
Rentrée :	Mardi matin 1er septembre 2020
Vacances de Toussaint :	du Vendredi soir 16 octobre 2020 au Lundi matin 2 novembre 2020
Vacances de Noël :	du Vendredi soir 18 décembre 2020 au Lundi matin 4 janvier 2021
Vacances d'Hiver :	du Vendredi soir 19 février 2021 au Lundi matin 8 mars 2021
Vacances de Printemps :	du Vendredi soir 23 avril 2021 au lundi matin 10 mai 2021
Pont de l'Ascension	du Mardi soir 11 mai 2021 au lundi 17 mai 2021
Vacances d'été :	Mardi soir 6 Juillet 2021

DATES A RETENIR

Assemblées Générales OGEC/APEL : 13 novembre 2020
Bal à Herbauges organisé par l'OGEC : 28 mars 2021
Kermesse : 6 juin 2021

REGLEMENT INTERIEUR, CHARTE EDUCATIVE ET CHARTE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le règlement intérieur, la charte éducative et la charte du restaurant scolaire vous seront adressés en début d'année scolaire, avec retour d'un exemplaire signé.

EVEIL A LA FOI / CATECHESE / CULTURE CHRETIENNE

L'école privée du Petit Bourg propose à chaque enfant, selon son âge, des temps d'éveil à la foi ou de catéchèse. Pour les élèves du CE1 au CM2, des temps de culture chrétienne sont assurés auprès des élèves ne participant pas à la catéchèse.

La catéchèse prépare aux sacrements de la Communion et à la Profession de Foi.

Pour couvrir ces frais de pastorale, une participation de **8 € par an et par enfant** vous est demandée. Celle-ci sera portée sur votre facture.

FRAIS DE SCOLARITE

Dans une école privée catholique, tout n'est pas pris en charge par la collectivité. **Les frais de scolarité s'élèvent à 280 € pour l'année scolaire.** (280 € au deuxième enfant, 270 € au troisième enfant, et 205 € au quatrième enfant).

L'augmentation annuelle est principalement liée à la réalisation des 2 nouvelles salles de classes. Pour rappel ce projet de 365000 € a pour but de fournir des classes de taille normale aux enfants. A ce jour Anne Valérie CHIRON fait classe dans une petite salle initialement prévue pour les activités méridiennes et le stockage. Le nouveau bâtiment apportera des salles de grande taille très lumineuses et libérera des espaces dédiés aux activités des enfants et au stockage de matériel.

Le surcoût lié au COVID a été pris en charge par l'école et n'a pas été répercuté sur l'augmentation.

RESTAURATION SCOLAIRE

Prix des repas :

- De la maternelle au C.M.2 **3,96 Euros**
- Repas exceptionnel **4,23 Euros pour tous, à régler le jour-même**
par chèque à l'ordre de OGEC du Petit Bourg.
- Coût de l'assiette **2,08 Euros**

A la cantine, Marie-Claire FERRAND, Nelly ROBIN, Bernadette LEVIN, Nathalie GROLLEAU et une personne à venir accueilleront vos enfants.

Serviette de table : Pour les enfants de maternelle, la serviette de table est fournie par la cantine et lavée tous les jours. Pour les enfants de primaire, une serviette en papier leur est donnée chaque jour.

Absence : Toute absence d'un enfant à la cantine **doit être signalée** à l'équipe enseignante avant **9h00**, par **téléphone (02.51.91.18.78) ET** par l'intermédiaire du **bulletin d'absence**.

Si l'école n'est pas prévenue la veille avant 9h00 de l'absence de votre enfant, le repas restera dû au prix de l'assiette soit 2,08 €. Seules les absences excusées la veille avant 9h00 ne seront pas facturées. Dans tous les cas, **vous ne devez jamais déduire vous-même des repas** de votre règlement. Une régularisation sera faite en fin d'année scolaire.

Enfin, il serait souhaitable que chaque enfant prévoie un vêtement adapté au temps dans son cartable **où il doit rester toute l'année scolaire.**

ASSURANCE

Afin de participer aux différentes activités scolaires, votre enfant doit être assuré par :

- une **Responsabilité Civile** (associée à votre contrat habitation, voiture...) qui couvre les dommages causés par votre enfant aux autres. **Aucune attestation n'est à fournir.**
- une **Individuelle Accidents** qui couvre les dommages causés à lui-même.

L'école assure automatiquement votre enfant à la Mutuelle Saint-Christophe pour ses activités scolaires et extrascolaires. **Le coût annuel de 5,50 €** est porté sur votre facture. Si vous ne souhaitez pas y souscrire, vous devrez fournir une attestation d'assurance confirmant les garanties acquises sur l'année scolaire (du 1^{er} jour au dernier jour de l'année scolaire) au moment des portes ouvertes administratives le 31 août 2020.

Vous pouvez consulter le tableau de garanties ou éditer une attestation d'assurance en vous connectant sur **www.saint-christophe-assurances.fr**

En cas d'accident sur le temps scolaire, c'est la directrice qui effectue la déclaration. En dehors du temps scolaire, vous disposez d'un délai de 5 jours pour faire votre déclaration.

PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE, ASSURANCE, RESTAURATION SCOLAIRE ET PASTORALE

Vous recevrez en début d'année scolaire 2020/2021, **une seule et même facture annuelle** pour les frais de scolarité, assurance, restauration et pastorale. Il n'y aura donc qu'un seul prélèvement par mois, d'octobre 2020 à juin 2021. Une régularisation des repas sera effectuée en juillet 2021.

Toute modification définitive sera à signaler.

SECRETARIAT

Christine GABILLAUD, comptable de l'Ecole, reste à votre disposition tous **les jeudis après-midi de 13h00 à 18h00.**

OGEC ET APEL

L'école privée catholique du Petit Bourg s'appuie sur 2 associations :

L'OGEC (Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques) est chargé de l'entretien des bâtiments et de la gestion financière et morale de l'école. Cette association est constituée de :

Mr SEBIRE Benjamin : Président
Mme SACHOT Peggy : Vice-Présidente
Mr GUILBAUD Cyrille : Trésorier
Mr RIGAUDEAU Miguel : Trésorier adjoint
Mme SOULLARD Delphine : Secrétaire
Mme SACHOT Vanessa : Secrétaire adjointe

Mme GAUTRON Christelle
Mr SEILLER Jérôme
Mr THIBAudeau Julien
Mme LEVIN Mathilde
Mme CAILLAUD Elodie
Mme BRETON Nadia

L'APEL (Association de Parents d'Elèves de l'école Libre) soutient le travail des enseignants et fait le lien entre les parents d'élèves et l'équipe enseignante. La commission est constituée de :

Mme POTIER Maryline : Présidente
Mme BONNIN Lauriane : Vice-Présidente
Mme VRIGNAUD Magalie : Trésorière
Mme BRIGEON-DEBAULIEU Valentine : Vice-trésorière
Mme LUTARD Elise : Secrétaire
Mme LE BOURDONNEC Valérie : Vice-secrétaire
Mme LEVIN Elodie
Mme PUAU Pauline
Mme OUVRARD Amélie

Mme GUILBAUD Anna
Mme SARAGUETA Laure
Mme CHAUVEAU Marina
Mme BROUSSEAU Caty
Mme LEBALLEUR Jessica
Mme LIARD Virginie
Mme BORDELAIS Aline
Mme FEVRIER Anabelle

Documents à retourner le lundi 31 août 2020 de 16h30 à 18h30

FICHE DE RENSEIGNEMENTS A modifier si besoin, en cas de changement.

FICHE URGENCE

Ce document demandé par l'Inspection Académique est destiné aux services de secours en cas d'urgence.

INSCRIPTION CANTINE

ACCUEIL ET SORTIE DES ENFANTS

MANDAT DE PRELEVEMENT + RIB Pour les nouvelles familles ou changement de coordonnées bancaires.

AUTORISATION PARENTALE DE DIFFUSION DE DOCUMENTS

Dans le cadre des activités pédagogiques réalisées dans la classe par les élèves, des photographies, des enregistrements sonores ou créations de toutes natures peuvent faire l'objet de diffusions à des fins non commerciales et dans un but strictement pédagogique ou éducatif. Ces diffusions doivent s'inscrire dans la réglementation propre à la protection de la vie privée des élèves et à la propriété littéraire et artistique.

C'est pourquoi un accord est nécessaire de votre part et vous êtes invités à retourner le coupon ci-joint à l'école.

PLAN EVASCO

L'information sur le plan EVASCO ne concerne que les enfants inscrits au transport scolaire.

Les conditions météorologiques de la saison hivernale peuvent occasionnellement perturber le fonctionnement des transports scolaires. Toute décision d'annulation du transport le matin ou d'évacuation anticipée en cours de journée relève de chaque bassin scolaire où est décidé le plan EVASCO.

Tout retour en milieu de journée pose la question de la responsabilité des élèves renvoyés chez eux, sans la certitude d'un accueil à domicile.

Pour la sécurité de votre enfant, il est indispensable que vous remplissiez le coupon ci-joint et le renvoyiez à l'école.